



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 DECEMBRE 2024

Le 12 décembre 2024 à 19 heures 30, en Mairie, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yves MULLER, Maire, à la suite des convocations faites par lui en date du 3 décembre 2024.

Etaient présents : 21

Bernard ROETTGER, Diane WEIDER, Guy BEAUJEAN, M.Claire SPANIER, Régis MENSLER, Patricia DOSSMANN, Hervé MANGEOT, Yvette WITZ, Paul LINDEN, Jérôme HECQUET, Andrée PICCININI, Eugène KOMARNICKI, Isabelle DUSCH, Jean-Claude BALTHAZARD, Thierry LEDUC, Alain CUERONI, Monique ROSÉ, Fabienne MORVRANGE, Thierry COTRELLE, Francesca SCHEMBRI (arrivée à 19h48)

Etaient absents excusés : 8 Procurations : 8

François MEOCCI procuration à Yves MULLER
Virginie FOURNIER procuration à M.Claire SPANIER
Caroline ROBERT-SINNIG procuration à Patricia DOSSMANN
Peggy BRUM procuration à Jean-Claude BALTHAZARD
Martin BEAUVAIS procuration à Alain CUERONI
Cynthia MATHIEU procuration à Yvette WITZ
Valentin COQUIN procuration à Fabienne MORVRANGE
Philippe GASPARELLA procuration à Francesca SCHEMBRI (à partir de 19h48)

Secrétaire de séance :

Madame Fanny ALEXANDRE, Directrice Générale des Services
(articles L. 2541-6 et L. 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

-Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 octobre 2024

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations ou commentaires à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 24 octobre 2024.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 24 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

N°99/2024 - Avis sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires à Hagondange par la société Granulats Vicat – Dossier consultable en mairie ou sur le site de la Préfecture

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande d'autorisation environnementale relative au projet d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires à Hagondange par la société Granulats Vicat.

Par courrier en date du 18 octobre 2024, nous étions informés de la mise en ligne sur le site internet de la Préfecture de la Moselle du dossier du 18 novembre au 18 décembre 2024 inclus, soit une durée de 31 jours.

Un avis public a été affiché dans les communes concernées par le rayon de 3 km fixé par le code de l'environnement.

La commune d'Hagondange est désignée comme siège de l'enquête publique.

Le projet envisagé concerne l'ouverture d'une carrière sise sur la commune d'Hagondange. Les matériaux extraits seront utilisés pour la fabrication du béton prêt à l'emploi dans les centrales à béton du groupe VICAT de l'agglomération messine.

Le Conseil Municipal de Marange-Silvange est donc appelé à donner son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- émet un avis favorable au projet concernant l'ouverture d'une carrière sise sur la commune d'Hagondange.

Présents	: 20
Votants	: 27
Abstentions	: 0
Suffrages exprimés	: 27
Pour	: 27
Contre	: 0

N°100/2024 - Rejet des eaux usées thermales du Pôle Thermal d'Amnéville

Monsieur le Maire expose la nécessité de régulariser la situation pour les rejets du Pôle Thermal, le dossier Loi sur l'Eau étant rejeté le 13/03/2023 par les services de l'Etat.

Depuis le printemps 2023, un travail partenarial a été mené par la SPL, avec les Maires de Marange-Silvange et Amnéville, le SIAVO, et les exploitants du Pôle Thermal, pour envisager tous les scénarios possibles et formuler une nouvelle proposition.

Il présente les améliorations apportées au projet de rejet dans le Darse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- émet un avis favorable à la nouvelle solution proposée et de demander un contrôle régulier des rejets à la charge de l'exploitant du Pôle Thermal.

Présents	: 21
Votants	: 29
Abstentions	: 0
Suffrages exprimés	: 29
Pour	: 29
Contre	: 0

N°101/2024 - Demande de subvention au titre de la DETR pour l'acquisition d'ENI pour les écoles élémentaires de la ville

La commune de Marange-Silvange souhaite équiper les 9 classes de l'école élémentaire Félix Midy et les 10 classes de l'élémentaire La Rousse en écrans numériques interactifs.

L'éducation nationale permet le développement de nouvelles pratiques pédagogiques en offrant des outils et des services favorisant la mise en place de projets et de parcours éducatifs.

Le déploiement généralisé des technologies numériques dans la société implique aussi l'acquisition par les élèves, dès l'école primaire, de nouvelles compétences. Le développement d'une culture numérique doit devenir un objectif de formation, afin de forger l'esprit critique des élèves. L'éducation aux médias et à l'information, qui contribue au parcours citoyen, doit en particulier être renforcée à l'heure du numérique.

Dans cette optique, pour faciliter les apprentissages scolaires, la ville de Marange-Silvange veut que tous les élèves sans exception, durant leur scolarité dans ses établissements, bénéficient des moyens modernes d'éducation mis à la disposition des enseignants.

Les élèves et enseignants pourront ainsi accéder à des sites internet et à des objets virtuels tels que des textes, musiques, dessins, schémas, images, tableaux, graphiques.

A ce titre la ville souhaite établir une demande de subvention pour l'acquisition de ce matériel pour nos écoles élémentaires et l'avenir éducatif et pédagogique de nos adultes de demain.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 74 518.00 € HT.

Le plan de financement estimatif du projet est établi tel quel :

DEPENSES	RECETTES
Pack ENI élémentaire La Rousse39 220.00 € HT	FUSAE 33 533.10 € HT
Pack ENI élémentaire Félix Midy35 298.00 € HT	DETR 26 081.30 € HT
	Autofinancement 14 903.60 € HT
74 518.00 € HT	74 518.00 € HT

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'établir un dossier de subvention auprès de l'Etat au titre du dispositif DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une demande de subvention au titre de la DETR,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Présents	: 21
Votants	: 29
Abstentions	: 0
Suffrages exprimés	: 29
Pour	: 29
Contre	: 0

N°102/2024 - Annulation et remplacement de la délibération n° 101/2023 concernant la demande de subvention au titre de la DETR pour l'aménagement du cœur de quartier de Silvange

Monsieur le Maire informe que la ville souhaite procéder l'aménagement du cœur de quartier de Silvange.

Cet aménagement consiste à améliorer la fonctionnalité du quartier ainsi que la qualité et l'aspect du cadre de vie.

Le parking du groupe scolaire Félix Midy sera restructuré afin de sécuriser les piétons et les élèves et d'améliorer le stationnement, les réseaux seront enfouis et l'entrée du groupe scolaire sera restructurée par des cheminements doux afin d'assurer la protection des usagers.

La voirie sera recalibrée et les réseaux enfouis de la salle André Malraux jusqu'à la Marjottée avec mise en place d'éclairages économes.

Des cheminements piétons seront également présents afin de sécuriser les habitants, les espaces seront végétalisés aux endroits qui le nécessitent pour apporter un écrin de verdure et permettront également d'apporter de l'ombre. Du mobilier urbain adapté et homogène complètera l'aménagement.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 1 516 915.50 € HT.

Le plan de financement estimatif du projet est établi tel quel :

DEPENSES		RECETTES	
Etudes	100 000.00 € HT	DETR	530 920.00 € HT
Arpentage	10 000.00 € HT	REGION	151 691.00 € HT
Réseaux secs	356 002.50 € HT	DEPARTEMENT	530 920.00 € HT
Voirie + végétalisation + mobilier urbain	1 050 913.00 € HT		
		Autofinancement	303 384.50 € HT
	1 516 915.50 € HT		1 516 915.50 € HT

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'établir un dossier de subvention auprès de l'Etat au titre du dispositif DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une demande de subvention au titre de la DETR,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Présents	:	21
Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

N°103/2024 - Annulation et remplacement de la délibération n° 102/2023 concernant la demande de subvention au titre d'Ambition Moselle 2020-2025 pour l'aménagement du cœur de quartier de Silvange

Monsieur le Maire informe que la ville souhaite procéder l'aménagement du cœur de quartier de Silvange.

Cet aménagement consiste à améliorer la fonctionnalité du quartier ainsi que la qualité et l'aspect du cadre de vie.

Le parking du groupe scolaire Félix Midy sera restructuré afin de sécuriser les piétons et les élèves et d'améliorer le stationnement, les réseaux seront enfouis et l'entrée du groupe scolaire sera restructurée par des cheminements doux afin d'assurer la protection des usagers.

La voirie sera recalibrée et les réseaux enfouis de la salle André Malraux jusqu'à la Marjottée avec mise en place d'éclairages économes.

Des cheminements piétons seront également présents afin de sécuriser les habitants, les espaces seront végétalisés aux endroits qui le nécessitent pour apporter un écrin de verdure et permettront également d'apporter de l'ombre. Du mobilier urbain adapté et homogène complètera l'aménagement.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 1 516 915.50 € HT.

Le plan de financement estimatif du projet est établi tel quel :

DEPENSES		RECETTES	
Etudes	100 000.00 € HT	DETR	530 920.00 € HT
Arpentage	10 000.00 € HT	REGION	151 691.00 € HT
Réseaux secs	356 002.50 € HT	DEPARTEMENT	530 920.00 € HT
Voirie + végétalisation + mobilier urbain	1 050 913.00 € HT		
		Autofinancement	303 384.50 € HT
	1 516 915.50 € HT		1 516 915.50 € HT

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'établir un dossier de subvention auprès du Département au titre du dispositif Ambition Moselle 2020-2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une demande de subvention au Département au titre d'Ambition Moselle 2020-2025,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Présents : 21
Votants : 29
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

N°104/2024 - Demande de subvention à la CCPOM au titre du Fonds vert local en faveur de la transition écologique et énergétique

La ville de Marange-Silvange a pour projet l'achat de divers arbres et végétaux.

Les vagues de chaleur ont mis en exergue la vulnérabilité particulière des espaces urbanisés. Notre volonté est de nous adapter au changement climatique par la renaturation de notre ville. Nous nous inscrivons naturellement dans cette démarche au travers notamment du label commune nature obtenu en 2023 et de la mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces communaux.

Le projet consiste à :

- arborer l'espace Mendès France entièrement réhabilité afin de profiter d'aménagements adaptés à chaque besoin : espaces jeux pour enfants, pique-nique, fitness, agora...,
- adapter le choix des arbres au changement climatique dans notre parc des arbres de naissances,

- recréer un espace boisé et ombragé à proximité des habitations du quartier de Seilles Andennes,
- préserver les espèces déjà plantées.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 7 075.20 € HT.

Le plan de financement estimatif du projet est établi tel quel :

DEPENSES		RECETTES	
Arbres	4 697.40 € HT	CCPOM	3 537.60 € HT
Végétaux	2 377.80 € HT		
		Autofinancement	3 537.60 € HT
	7 075.20 € HT		7 075.20 € HT

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'établir un dossier de subvention auprès de la CCPOM au titre du fonds vert local en faveur de la transition écologique et énergétique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une demande de subvention auprès de la CCPOM au titre du fonds vert local en faveur de la transition écologique et énergétique,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Présents : 21
Votants : 29
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

N°105/2024 - Recensement général de la population – Rémunération des agents chargés du recensement

Monsieur Yves MULLER, Maire, chargé du personnel informe le Conseil Municipal que le recensement général de la population s'effectuera sur la commune du 16 janvier au 15 février 2025.

Le bon déroulement des opérations de recensement est placé sous la responsabilité du Maire, qui a notamment la charge du recrutement des agents recenseurs et la décision de leur rémunération.

Une dotation forfaitaire de recensement sera versée par l'Etat en fin de premier semestre.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V),

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Vu la délibération du 24 octobre 2024 créant les postes de coordonnateur et coordonnateur adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide la création de 12 postes d'agents recenseurs,
- fixe comme suit le montant des indemnités à verser aux agents chargés du recensement :

Agents chargés du recensement :

- | | |
|--------------------------------------|--------------|
| - Par bulletin individuel rempli : | 1.43 € brut |
| - Par feuille de logement remplies : | 1.03 € brut |
| - Par séance de formation : | 30.00 € brut |

Coordonnateurs communal et adjoint :

- | | |
|-------------------------------------|--------------|
| - Par bulletin individuel : | 0.14 € brut |
| - Par feuille de logement remplie : | 0.10 € brut |
| - Par séance de formation : | 30.00 € brut |
- accorde une prime d'un montant de 150 euros brut si l'objectif est atteint, à savoir 100 % du recensement sur sa zone,
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférent.

Présents	:	21
Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

N°106/2024 - Modification du tableau des effectifs : créations de postes

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant la nécessité de créer des postes, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

CREATION

1 poste d'Adjoint d'Animation à temps complet 35/35^{ème}
1 poste d'Adjoint Administratif à temps non complet 32/35^{ème}
1 poste d'Attaché à temps complet 35/35^{ème}

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en créant ces postes à compter du 1^{er} janvier 2025.

Présents	:	21
Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

Fin de séance à 20h25.

La Secrétaire de séance

Fanny ALEXANDRE
Directrice Générale des Services



Marange-Silvange, le 13 décembre 2024

Le Maire



Yves MULLER

